

DÉCISION DU MAIRE N°2009 - 040 MAPA

Le Maire de la Commune de MEGEVE,

- VU** les dispositions de l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le décret n°2006-975 modifié du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,
- VU** la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Megève du 30 mars 2009, rendue exécutoire le 10 avril 2009, chargeant Madame le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant atteint 206 000,00 € HT, ainsi que toute décision concernant les avenants,
- VU** l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

D É C I D E

ARTICLE 1

Un service de transport de voyageurs par navettes fonctionne lors des saisons touristiques d'hiver et d'été sur le territoire communal. Ce marché a débuté pour la saison d'hiver 2005/2006 et s'achèvera après la saison d'été 2010.

Devant la demande des usagers et afin d'améliorer ce service, une quatrième ligne a été créée lors des 3 dernières saisons hivernales. Cette ligne, au départ de la gare routière, ralliant le lieudit Cassioz via la route du Villaret et la route de Prariand, le retour se faisant par la route départementale 1212, sera reconduite pour cette saison d'hiver. Les rotations effectuées par un véhicule de 18 places, seront au nombre de 11 par jour, avec un premier départ à 8h35 et le dernier à 17h45.

Le coût supplémentaire pour rajouter cette ligne, sur la période indiquée ci-dessus, est de 84 700,00 € HT, sur la base de 705,00 € HT par jour. Le montant de la tranche ferme pour la saison 2009/2010 passera de 609 594,37 € HT à 694 899,37 € HT (prix hors révision). La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur la passation de cet avenant.

ARTICLE 2

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à Megève le 14 décembre 2009

Le Maire,
Sylviane GROSSET-JANIN